

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire
du jeudi 10 décembre 2015

Présents ou représentés :

Collège A : Claudine Mélan, Karine Duvignau, Jacques Lajarrige (procuration à Claudine Mélan), Philippe Birgy, Christine Mias, Myriam De Léonardis, Éric Foulon.

Collège B : Patrice Bouyssières, Jean-François Camps (procuration à Françoise Duprat), Anne Rohr (procuration à Claudine Mélan), Sébastien Rayssac, Anne Egéa (procuration à Sébastien Rayssac), Enrique Fraga.

Collège BIATSS : Françoise Duprat, Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : Robin Cantaloube, Élodie Cahuzac, Ségolène Rouve, Guillaume Fremont.

Collège des personnalités extérieures : Jean-Pierre Margaix (procuration à Christine Mias), Elodie Tesson (procuration à Christine Mias), Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

Invités : Nathalie Valière, Anne Hébraud, Ingrid Charles, Véronique Vidal.

Excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle Martin

La séance débute à 13H45, le quorum étant atteint.

Informations présentées par Christine Mias.

Nouveau calendrier prévisionnel des CFVU 2016.

Le calendrier a été revu suite au calendrier des opérations de gestion envoyé par le Ministère en novembre 2015. Les dates des CAC restreint se chevauchent avec les CFVU, c'est pourquoi nous avons été dans l'obligation de faire des modifications.

I Formation et Vie Universitaire

- **Répartition du budget 2016 du GEVU**

Présentation Christine Mias

Un tableau récapitulatif du budget 2016 GEVU regroupant tous les centres financiers est présenté aux membres de l'assemblée.

Question de Guillaume Frémont

Combien représente la part des frais d'inscription reversée par les étudiants sur les fonds FSDIE ?

Réponse Christine Mias

Chaque étudiant verse 16 € de frais d'inscription sur les fonds FSDIE. Afin d'estimer le montant de ces fonds, il faut évidemment tenir compte des exonérations de frais d'inscription et des étudiants boursiers qui viennent en déduction.

Question de Claudine Mélan

Il existait des sommes attribuées pour des projets pédagogiques jusqu'en 2014, avons-nous des informations sur le nouveau mode de fonctionnement ? Ces crédits sont-ils toujours d'actualité ?

Réponse de Patrice Bouyssières

Le redéploiement des crédits pédagogiques avait pour but la mise en place de la Licence à 1 500 heures et d'absorber la hausse des inscriptions des étudiants. Jusqu'en 2014, la CFVU disposait de crédits pour faire fonctionner les projets pédagogiques, depuis 2015, ce n'est plus le cas. L'état a décidé de ne plus nous faire bénéficier de ces crédits, car il estimait que nous étions suffisamment dotés pour continuer.

La mise en place de la répartition de ces crédits avait engendré de nombreux écarts entre UFR, c'est pourquoi les derniers crédits qui restaient ont été redistribués au prorata du nombre d'étudiants par UFR.

Réponse Christine Mias

Le GEVU ne dispose plus de ressources pour faire fonctionner les projets pédagogiques. Une dotation globale est donnée au GEVU, celle-ci est répartie parmi les différents centres financiers qui le constituent. La ligne budgétaire CFVU est définie au départ pour des actions pédagogiques toujours au service des étudiants. Un exemple dernièrement avec la prise en charge des frais d'inscription du SED pour 104 étudiants LANSAD Anglais.

Question de Robin Cantaloube

Si le GEVU n'a plus de crédits pour les projets pédagogiques, sur quel budget est pris le financement de nouveaux groupes ?

La prévision des recettes en 2016 est supérieure à 2015 (augmentation des étudiants), où va l'argent ?

Réponse de Christine Mias

Chaque UFR reçoit une dotation au prorata du nombre d'étudiants, et il provisionne lui-même ses besoins en fonction de ses projets pédagogiques

Cette prévision de recettes est faite en outre en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Il s'agit cependant d'une estimation dans son ensemble, elle peut varier, mais celle-ci restera au sein du GEVU.

Question de Françoise Duprat ?

Les crédits FSDIE 2015 sont-ils tous consommés, et peuvent-ils être reportables le cas échéant ?

Réponse de Christine Mias

Selon une circulaire n°2011-1021 du 03/11/2011 de la DGESIP, les reliquats de crédits FSDIE peuvent être reportés l'année suivante (selon certaines conditions du Rectorat). A ce jour il n'y a aucun reliquat FSDIE 2015.

Intervention de Patrice Bouyssières

Des échanges entre UFR sur les projets pédagogiques et sur les moyens de les financer peuvent être envisagés. Une stratégie mutualisée avec divers interlocuteurs doit être mise en place afin de pouvoir la présenter en CFVU.

Question de Claudine Mélan

Une action sur les étudiants en situation handicap avait été lancée à l'UFR Psychologie cette année, peut-on prévoir ce genre d'opération via la DIVE sur le budget GEVU ?

Réponse de Christine Mias

Un bilan peut être présenté en CFVU conjointement avec le service de la DIVE afin d'établir un plan de financement. On peut envisager d'adapter ce dispositif auprès des autres UFR.

Question de Françoise Duprat

Les investissements à hauteur de 7 700 € financés par le plan de fonds de roulement, le sont-elles dans le cadre du PPI (plan pluriannuel d'investissement)? Cela correspond-il à des projets bien définis à plus de 800 € HT de la part de la DIVE, du CIAM et du SUAPS ?

Réponse de Christine Mias

C'est effectivement une prévision de plusieurs investissements pris sur le PFR.

La CFVU approuve à l'unanimité la répartition du budget 2016 du GEVU.

Votants : 22
Abs : 1
NPV : 1
Pour : 20

- **Validation du compte-rendu de la CFVU du 19 novembre 2015.**

La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 19 novembre 2015.

Votants : 22
Pour : 22

Questions diverses

Question de Robin Cantaloube

Un document administratif est en ligne sur la semaine de réorientation prévue en janvier 2016. Il recense les différentes composantes qui acceptent ou non des étudiants en réorientation en discipline principale ou associée.

Comment se fait-il que certains Départements (anglais, sciences de l'éducation et vers le professorat des écoles par exemple) n'offrent aucune possibilité d'ouverture ?

Un recensement des étudiants concernés par ces demandes de réorientation sera mené en janvier afin d'avoir un recours au niveau de la Vice-Présidence de la CFVU.

Réponse Christine Mias

Une réunion sera prévue cette semaine-là avec le service de la scolarité afin de respecter la réglementation de l'UT2J.

Question de Claudine Mélan

Est-ce vraiment un droit à l'étudiant de pouvoir se réorienter après le premier semestre ? Peut-on informer aussi les étudiants des possibilités qu'ils ont en réorientation inter-université pendant cette période ?

Réponse de Christine Mias

La diffusion de ces informations décidées lors de Conseils d'UFR a été demandée depuis octobre 2015, en accord avec la Direction de la scolarité,

Le Ministère via le Rectorat peut définir certaines disciplines en capacité limitée pour diverses raisons. Les textes seront relus en séance de CFVU afin d'éclaircir certains points.

Concernant la réorientation inter-université, il faut d'abord connaître les besoins dans notre propre université avant de suggérer une mutualisation assez complexe dans son organisation entre Universités.

La séance est close à 14h45

La Vice-Présidente de la Commission

Formation et Vie Universitaire.



Christine MIAS